

**INTERVENTION DE MICHEL MOYRAND
MAIRE DE PERIGUEUX
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

**POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU POLE DE
GERONTOLOGIE
ET DU SERVICE DE SOIN DE SUITE ET DE
READAPTATION
DU CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX**

22 JUIN 2010

Madame la préfète,
Monsieur le Sénateur et Président du Conseil général
Monsieur le député, Madame la députée,
Madame la directrice générale de l'Agence régionale de santé
Monsieur le directeur du Centre hospitalier,
Monsieur le président de la Commission médicale
d'établissement

Mesdames et messieurs les administrateurs,
Mesdames et messieurs les membres de la Commission
médicale d'établissement,
Mesdames et messieurs les chefs de service,
Mesdames et messieurs les membres de la communauté
médicale,
Mesdames et messieurs les membres des équipes
administratives, techniques et de service,
Mesdames et messieurs les représentants des corps constitués,
des autorités civiles, militaires et religieuses

Mes chers collègues élus,
Mesdames, messieurs,

La cérémonie symbolique qui nous réunit cet après midi est la concrétisation d'un projet indispensable pour le Centre hospitalier de Périgueux. Le Pôle Gérontologique de 192 lits "Alzheimer", c'est avant tout un projet qui met au cœur de sa démarche l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge de résidents des EHPAD répartis sur les sites de Parrot et Trélissac.

Extension des bâtiments du centre hospitalier, première pierre du pôle gérontologique et du service de soins de suite et de réadaptation : deux démarches qui illustrent le rôle clé du CH de Périgueux et confortent sa position d'établissement de santé phare en Aquitaine.

Rappelons que ce chantier tire son origine du constat de la présence d'un important « secteur » gérontologique mais réunissant 2 sites assez éloignés et comprenant des bâtiments ne répondant plus aux normes et à l'évolution de la prise en charge de résidents souffrants de la maladie d'Alzheimer. D'où la volonté de regrouper les EHPAD Parrot et Beaufort-Magne, de rapprocher le service de Soins de Suite et de réadaptation du plateau technique et du court séjour, en un mot d'améliorer toute la filière gériatrique.

Ce projet médical et de soins s'inscrit à part entière dans le plan de modernisation du CHP. Monsieur Chabanne, vous avez souhaité pour cet établissement, je vous cite, « *une architecture à taille humaine* ».

Le projet architectural, on l'a vu, est en effet ici au service du projet médical et adapté aux besoins de celles et de ceux qui y résideront :

lieux de vie ouverts et sécurisés donnant sur des jardins de déambulation, salles de soins centrales, salles d'animations et d'activités thérapeutiques, "maisonnées" disposant, à chaque unité, d'un jardin extérieur de plain-pied...

Je suis tout particulièrement sensible, au vu des esquisses, à la qualité environnementale affichée du projet de cet établissement et à son insertion dans le site.

Ce chantier est donc l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et de préparation, associant les utilisateurs des EHPAD et du SSR et les Services Techniques du Centre Hospitalier. Pour préparer la mise en service du Pôle de Gériatrie, les équipes des EHPAD travaillent à l'élaboration du projet de soins et du projet de vie individualisé.

Car la prise en charge des personnes âgées est bien un défi majeur de notre temps. Dans ce domaine, l'action publique, comme celle de tous les partenaires qui l'accompagnent - et je salue ici tout particulièrement le Conseil général de la Dordogne pour sa politique très volontariste en faveur des personnes âgées et du handicap - doit être guidée par des principes de respect de la dignité, de garantie de qualité, ainsi que de pluralité.

Le vieillissement des personnes reste trop souvent encore synonyme de difficultés de santé, de solitude, d'isolement. La première vertu de l'action publique dans ce domaine, quelle que soit la solution offerte, est le respect de la dignité de la personne accueillie. Homme ou femme, citoyen inséré et actif dans la cité, aux relations sociales et amicales durables, chaque personne âgée doit pouvoir bénéficier des meilleurs services dans le respect de son identité propre.

La prise en charge des personnes âgées nécessite de comprendre, connaître, traiter des situations très différentes, parfois complexes, souvent délicates. Dans ce cadre, la qualité de ce qui est mis en œuvre ici est une nécessité. Prendre en charge la diversité des situations que j'évoquais plus haut ne peut se faire sans que les réponses apportées soient le fait de personnels très qualifiés, aux outils modernes et efficaces, disposant de connaissances aiguës des problèmes et de leur traitement.

Qui peut dire que chaque situation se ressemble, que chaque personne a les mêmes besoins et envies que son voisin ? Notre société est multiple, diverse et cette pluralité est bien évidemment présente également dans la population des personnes âgées.

Cette pluralité plaide ainsi pour l'invention et la mise en place de toute une panoplie de solutions adaptées à différents contextes et souhaits de vie : centre de gérontologie, établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), résidence adaptée ou maintien à domicile sont autant d'expression de cette pluralité.

Je voudrais enfin, pour conclure, rendre un hommage tout particulier à l'ensemble des personnels, animé d'un sens élevé du service public. Je souhaite leur dire toute l'estime que j'ai pour leur action quotidienne. J'en mesure à la fois les difficultés et les enjeux. Ils sont, chacun d'entre eux, chaque jour, les garants de la dignité, de la qualité et de la pluralité, au service des aînés de notre société.

Je vous remercie pour votre attention.